

Département
du Bas-Rhin

COMMUNE DE DIMBSTHAL

Arrondissement
de Saverne

Procès-verbal des délibérations du Conseil Municipal

Nombre de conseillers élus : 11

Séance du Mardi 9 Décembre 2014 à 19h30

Conseillers en fonction : 11

Sous la présidence du Maire Claude SCHMITT, Maire

Conseillers présents : 9

Procuration : 2

Etaient présents :

Les Conseillers : MM. M.AMAT - S. DIETRICH – Mme C. EHRHARDT – G. EINSELEN
- Y. STEVAUX – S. WENDER – A. WOLBERT - Melle J. ZAGALA

Secrétaire de séance WENDER Sébastien

Absents excusés : - M. HISS – D. ANTONI

Convocation et affichage : 25 Novembre 2014

Ordre du jour

M. le Maire ouvre la séance en précisant qu'il souhaite rajouter 2 points à l'ordre du jour :

- Déclaration d'intention d'adhérer à l'Agence Technique d'Ingénierie Publique
- Autres demandes de subvention

L'ensemble du Conseil Municipal autorise M. le Maire à rajouter ces points à l'ordre du jour.

- 2014-72 Adoption du Procès verbal du 23 Octobre 2014
- 2014-73 Nouveau photocopieur – choix du prestataire
- 2014-74 Déclaration d'intention d'adhérer à l'Agence Technique d'Ingénierie Publique
- 2014-75 Demande de subvention
Recensement de la population 2015 - création du poste de coordonateur communal et nomination de l'agent
- 2014-76 recenseur
- 2014-77 Urbanisme
- 2014-78 Divers et Information
- 2014-78-1 Rapport Centre de Gestion 67
- 2014-78-2 Aides du fonds d'amorçage pour la réforme des rythmes scolaires pour l'année scolaire 2014-2015
- 2014-78-3 Renouvellement général des conseillers départementaux
- 2014-78-4 Conciliateur de Justice
- 2014-78-5 Journée Nettoyage de Printemps
- 2014-78-6 Futurs projets
- 2014-78-7 Litige : Bus mal garé

2014-72. Adoption du Procès-verbal du 23 octobre 2014

Le procès verbal de la séance du 23 octobre 2014 a été adressé aux membres du Conseil Municipal avant la présente séance. Il ne soulève aucune objection et est adopté à l'unanimité par les membres présents dans la forme et la rédaction proposées.

2014-73. Nouveau photocopieur – choix du prestataire

Suite à la dernière réunion du Conseil Municipal, le maire présente 2 nouvelles offres de prix pour l'acquisition d'un nouveau photocopieur de l'entreprise EstRepro sise à Hoerdts et de RICOH France Unité Opérationnelle Est sise à Entzheim.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité,

- Approuve la proposition de l'entreprise RICOH France Unité Opérationnelle Est sise à Entzheim pour un montant de 2773 € HT avec un coût copie noir et blanc de 0,0045 € HT et couleur de 0,045 € HT.

- Autorise le maire à signer les pièces à intervenir

2014-74. Déclaration d'intention d'adhérer à l'Agence Technique d'Ingénierie Publique

Le Maire expose un courrier du Conseil Général du Bas-Rhin.

Dans un contexte de complexité réglementaire croissante et de finances contraintes, l'ingénierie publique est plus que jamais une condition essentielle du développement des territoires. Aujourd'hui, le nouveau paysage institutionnel est en devenir avec la réforme territoriale. Elle engendrera de profondes modifications dans les périmètres et les compétences des collectivités.

Partenaire des communes et intercommunalités dans l'ingénierie locale depuis 1984, le Département du Bas-Rhin propose de prendre les devants avec :

- la mutualisation de l'ingénierie publique entre le Département du Bas-Rhin et les communes et intercommunalités du territoire,
- la création d'une Agence territoriale d'ingénierie publique au service de cet objectif, sous forme d'un Syndicat mixte ouvert.

Le Syndicat mixte aura pour objet d'apporter aux membres adhérents le conseil et l'assistance technique nécessaire à l'exercice de leurs compétences, par mutualisation de leurs besoins et moyens. Il pourra à cet effet, conformément aux dispositions de l'article L.5721-2 du Code Général des Collectivités Territoriales, exercer des missions à la carte au service de ses adhérents, sans transfert de compétences au Syndicat mixte ni obligation d'exclusivité.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à une voix contre :

- Est favorable au principe de son adhésion à l'Agence Territoriale d'Ingénierie Publique
- Exprime son intérêt notamment pour les missions suivantes :
 - Application du Droit des Sols (ADS)
 - Conseil en aménagement et urbanisme
 - Accompagnement technique en aménagement et urbanisme
 - Accompagnement à la conduite d'étude, d'action, de projet d'intérêt intercommunal ou départemental ou l'élaboration d'un projet de territoire

Le conseil municipal délibérera ultérieurement sur son adhésion effective au Syndicat mixte au vu des statuts de l'Agence Territoriale d'Ingénierie Publique.

2014-75. Demande de subvention

Le Maire donne lecture au Conseil Municipal des différentes demandes de subvention.

- Collège Léonard de Vinci
- OMSLC de Marmoutier
- SOS Amitié
- AAPEI

Le Conseil Municipal, après délibération, décide à l'unanimité

- de renouveler son soutien pour l'année 2014 à l'OMSLC de Marmoutier et fixe le montant de la subvention communale à 200 €. La dépense sera imputée au compte 6574 du budget primitif 2014.
- d'accorder une subvention de 8,- € par jour et par élève pour l'aide du séjour sportif qui aura lieu du 11 au 16 janvier 2015 en faveur des collégiens du Collège Léonard de Vinci domiciliés à Dimbsthal, à savoir : FAVRE Serena, FISCHER Quentin, KIEFFER Nathan, LECOMTE WEBER Coralie, SCHAEFFER Elise et SCHAEFFER François.
Le montant total de la subvention accordée, soit 288,- € sera inscrit au compte 65737 du budget primitif de l'exercice 2015.
- D'accorder une subvention de 100 € à l'AAPEI qui sera inscrit au budget 2015 au compte 6574
- La demande de SOS Amitié est rejetée à l'unanimité
- Autorise le maire à signer les pièces à intervenir

2014-76. Recensement de la population 2015 - création du poste de coordonateur communal et nomination de l'agent recenseur

Le Maire rappelle à l'assemblée la nécessité et vu la délibération du 17 juin 2014 de nommer Mme HUMMEL comme coordonateur communal il y a lieu de créer le poste de coordonateur communal afin de réaliser les opérations du recensement 2015;

Le Maire informe également l'ensemble du Conseil Municipal que suite à la création d'un emploi d'agent recenseur le 23 octobre 2014, Mme KIEFFER Régine a été nommée à ce poste. Lors de la délibération du 17 juin 2014, le Conseil Municipal avait décidé

de nommer Mme HUMMEL Sandra, mais devant la charge de travail, cette dernière a souhaité ne plus occuper ce poste, il a donc fallu nommer une autre personne.

Le recensement aura lieu du 15 janvier au 14 février 2015.

- VU le code général des collectivités territoriales
- VU la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale, notamment son article 3,
- VU la loi n° 2002-276 du 27 février 2002 relative à la démocratie de proximité et notamment son titre V ;
- VU le décret n° 2003-485 du 5 juin 2003 relatif au recensement de la population ;
- VU le décret n° 2003-561 du 23 juin 2003 portant répartition des communes pour les besoins de recensement de la population ;
- VU le décret n° 88-145 modifié du 15 février 1988 relatif aux agents non titulaires ;
- VU la délibération du 17 juin 2014
- VU la délibération du 23 octobre 2014

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide à l'unanimité des membres présents,

- la création d'un emploi de non titulaire en application de l'alinéa 2 de l'article 3 de la loi précitée, pour faire face à des besoins occasionnels à raison d'un coordonateur communal, non titulaire, à temps non complet, pour la période allant de mi-janvier à mi-février 2015.
- Les crédits nécessaires seront prévus au budget 2015
- Approuve la nomination de Mme KIEFFER Régine en tant qu'agent recenseur
- Autorise le Maire à prendre les arrêtés nécessaires et à signer les différents documents relatifs à ce recensement de la population 2015 de DIMBSTHAL

2014-77. URBANISME

Le Conseil Municipal prend connaissance des suites réservées aux demandes :

Permis de construire

- STUTZIG Jean-Claude, construction d'une maison individuelle – PC 067 096 14 E0004 arrêté positif

Déclaration préalable

- RICHARD Simon, remplacement d'une véranda existante avec rajout d'une pergola DP 067 096 14 E0004, arrêté positif

2014-78 Divers et Information

2014-78-1 Rapport Centre de Gestion 67

Le maire présente le rapport d'activité du Centre de Gestion pour l'année 2013.

Le Conseil Municipal, prend acte de ce rapport qui n'appelle pas d'observation de sa part.

2014-78-2 Aides du fonds d'amorçage pour la réforme des rythmes scolaires pour l'année scolaire 2014-2015

Le maire informe l'ensemble du Conseil Municipal que la demande de versement de l'aide pour la mise en place de la réforme des rythmes scolaires pour la période 2014/2015 a été demandée. Sous réserve des conditions d'éligibilité, le versement de l'acompte interviendra au cours du 1 trimestre 2015. Il s'agit maintenant de mettre en place des activités.

L'ensemble du Conseil Municipal est invité à réfléchir à des propositions.

2014-78-3 Renouvellement général des conseillers départementaux

Le Maire informe que les collèges électoraux sont convoqués le dimanche 22 mars 2015 dans les départements autres que celui de Paris pour procéder au renouvellement intégral des conseillers départementaux. Le second tour du scrutin aura lieu le dimanche 29 mars 2015.

L'ensemble du Conseil Municipal prend acte de ces dates.

2014-78-4 Conciliateur de Justice

Le Maire informe que M. Martin OSTER a été nommé conciliateur de justice dans le canton de Marmoutier, par ordonnance du 17 Octobre 2014 de Madame la Première Présidente de la Cour d'Appel de COLMAR.

Le conciliateur est un auxiliaire de justice assermenté. Pour le contacter il faut prendre rendez-vous auprès de la Mairie de la Commune de MARMOUTIER à partir du 8 janvier 2015. Une permanence est assurée tous les jeudis de 14 à 18 heures, à la Mairie de MARMOUTIER, salle B.

L'ensemble du Conseil Municipal prend acte de cette information.

2014-78-5 Journée Nettoyage de Printemps

M. le Maire propose aux membres du Conseil Municipal de fixer l'opération « nettoyage de printemps » au samedi 28 mars 2015.

L'ensemble du Conseil Municipal prend note de la date.

2014-78-6 Futurs projets

M. STEVAUX Yves, propose de mettre à l'ordre du jour d'un prochain Conseil Municipal les travaux de rénovation de la salle des fêtes de Dimbsthal et de l'aire de jeux. Le Maire précise que des architectes ont été consultés pour avoir une estimation du coût des travaux de la salle des fêtes et deux devis ont été demandés pour l'aire de jeux, un troisième devis est en attente.

L'ensemble du Conseil Municipal approuve cette proposition et décide de mettre à l'ordre du jour ces points au prochain Conseil Municipal.

2014-78-7 Litige : Bus mal garé

M. le Maire expose qu'en date du 8 décembre, la SITA a fait part par courrier des problèmes de circulation rue de la Forêt en raison d'un bus mal garé. Le passage étant très difficile il faut trouver une solution très rapidement.

Ce problème de « bus mal garé » étant soulevé également par des administrés, le Maire s'engage à régler le problème avec le chauffeur de bus concerné.

L'ordre du jour étant épuisé, le Maire lève la séance à 21h45

Procès-verbal des délibérations certifié exécutoire,

Compte tenu de la réception des délibérations à la Sous-préfecture de Saverne et de sa publication

Le Maire,
Claude SCHMITT



Suivent les signatures des membres présents

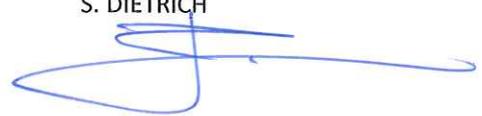
MM. M. AMAT



D. ANTONI
Procuration Y. STEVAUX



S. DIETRICH



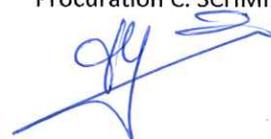
Mme C.EHRHARDT



G.EINSELEN



M. HISS
Procuration C. SCHMITT



Y. STEVAUX



S. WENDER



A.WOLBERT

Melle J. ZAGALA

